

Améliorations agricoles et coopératives de commercialisation

Le ministre établit par ailleurs un droit de 0,5 p. 100 ou plus, selon ce que le gouvernement fixera par règlement, pour l'obtention de ces prêts. En plus de payer 1 p. 100 de plus que le taux de base, l'agriculteur verse donc au gouvernement du Canada des frais de service de 0,5 p. 100. Il me semble qu'en situation financière aussi précaire, nous ne devrions pas exiger pareils frais d'utilisation. Sur un emprunt de 250 000 \$, un agriculteur serait tenu de payer en frais de service un maximum de 1 250 \$. Ce n'est absolument pas raisonnable à un moment où l'agriculture canadienne est en proie à de graves difficultés financières. J'y reviendrai sûrement quand nous aborderons la disposition du projet de loi qui porte là-dessus.

Je crois que la mesure prévoit des prêts de 80 p. 100. Le maximum qu'une banque consente en prêts agricoles est 80 p. 100 des actifs comparativement à 75 p. 100 de l'outillage. La proportion actuelle, de 90 p. 100 des terres, sera abaissée à 80 p. 100. La proportion dans le cas de l'outillage, actuellement de 75 p. 100, est haussée à 80 p. 100. Il y a donc amélioration. Mais le montant du prêt qui peut être consenti contre les actifs baisse de 10 p. 100, ce qui est indéniablement moins avantageux.

La loi existante expire aujourd'hui. Le gouvernement aurait dû présenter ce projet de loi il y a des semaines alors que nous aurions pu tenir des audiences publiques, alors que les agriculteurs auraient pu venir analyser la question plus en profondeur au comité. Malgré l'absence de dispositions acceptables sur le redressement du fonds de roulement, notamment, et l'imposition d'un droit de frais de service de 1 p. 100, je crois que nous souhaitons quand même l'adoption de la mesure cet après-midi. Sans elle, les agriculteurs du pays ne pourront pas obtenir de prêts pour les améliorations agricoles pendant les deux mois et demi que la Chambre sera en congé.

J'ai des questions à poser au ministre. Accepterait-il de prévoir, par règlement, des taux fixes pour cinq ans sous le régime de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles? Ce serait extrêmement avantageux. Je voudrais savoir si le ministre est disposé à en prendre aujourd'hui l'engagement.

Je voudrais savoir également quand le ministre présentera une mesure législative pour régulariser la situation financière désespérée dans laquelle se trouve la Société du crédit agricole. Elle a actuellement un solde négatif. Elle a besoin d'être restructurée. Quand le ministre va-t-il mettre en pratique le taux d'intérêt de 9 p. 100 proposé à la stratégie agricole nationale par les ministres de l'Agriculture et approuvé en décembre dernier par les premiers ministres?

Le ministre pourrait-il répondre à certaines des questions que j'ai posées lorsqu'il en viendra aux questions relatives aux articles du projet de loi?

M. Wise: Je devrais peut-être saisir cette occasion pour répondre, monsieur le président. Le député d'Algoma a soulevé des questions qui touchent deux sujets. L'un se rattache directement au projet de loi, tandis que l'autre vise la Société du crédit agricole.

Personne ne doit se surprendre de ce que la situation financière de la Société du crédit agricole ne soit pas aussi favorable

qu'elle l'était. Je pense que nous devons attirer l'attention des députés sur deux raisons principales à cela. La première c'est que la directive du cabinet du précédent gouvernement ne laissait pas à la Société d'autre possibilité que d'être le prêteur de dernier recours. Étant donné ce mandat, qu'elle n'avait pas choisi mais qu'elle tenait d'une directive du précédent gouvernement, elle faisait des prêts plus risqués. C'est un des facteurs.

L'autre raison vient du refinancement qui fut nécessaire, une fois de plus, lorsque la situation des agriculteurs s'est détériorée, sous l'ancien gouvernement toujours, avec le passage des taux d'intérêt de 10 p. 100 à 24 p. 100. Cela représentait, à lui seul, un coût supplémentaire de 2 milliards. C'est vraiment important et peut-être plus encore que le manque à gagner que nous avons dans le domaine des céréales et des oléagineux.

La seule mesure prise par le précédent gouvernement pour répondre à cette situation fut un programme spécial d'aide agricole qui a permis de venir en aide à 2 000 clients de la Société du crédit agricole. Toutefois, les frais en furent supportés par les autres clients de la SCA. Depuis que nous avons pris le pouvoir, nous avons créé un programme spécial de conversion des taux d'intérêt qui représente un engagement de 80 millions. Nous avons également instauré l'hypothèque à risques partagés, le prêt basé sur la marchandise et le projet de loi sur l'examen de l'endettement agricole. Nous avons également instauré les bureaux d'examen de l'endettement agricole qui marchent très bien. Nous avons instauré par ailleurs le Programme canadien de réorientation des agriculteurs.

Nous avons la ferme intention de maintenir la Société du crédit agricole en activité. Le député a mentionné par ailleurs une mesure relative au financement par capitaux propres. Le député d'Algoma doit bien savoir, puisqu'il a participé à l'étude effectuée par le comité permanent qui a fait une recommandation au gouvernement, que nous sommes en train d'examiner cette recommandation. Nous devons donner une réponse à ce sujet à la Chambre dans un certain délai. Nous le respectons et nous répondrons positivement, je crois, au sujet des autres mesures que l'on pourrait prendre pour le financement par capitaux propres. Comme le sait le député, nous avons d'autres partenaires. Nous avons collaboré avec les provinces, et surtout avec la Saskatchewan et l'Alberta. Nous en discuterons encore lorsque je rencontrerai mes homologues provinciaux durant la deuxième semaine d'août à Québec.

Nous sommes par ailleurs enclins à examiner d'un oeil favorable la question des taux d'intérêt fixes pour une période de cinq ans. Pour ma part, je pense que si nous procédions par la voie réglementaire, l'agriculteur aurait le choix. Je suppose que tout le monde croit être capable de prédire l'avenir avec plus d'exactitude que les autres, mais la sagesse rétrospective et l'histoire nous ont appris que celui qui devine se trompe souvent. Je trouve que l'agriculteur et son établissement bancaire sont les mieux placés pour voir s'il a avantage à contracter un emprunt à taux d'intérêt fixe pour cinq ans ou un emprunt à taux flottant.